

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Points 9, 10 de l'ordre du jour

CRD05

Juin 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-cinquième session

(en ligne)

12-16 juillet et 20 juillet 2021

Observations soumises par le Kenya

Points 9 de l'ordre du jour

1. Observations sur les principes et la procédure d'examen parallèle d'un nouveau médicament vétérinaire par le JECFA et les agences de réglementation nationales (CL 2021/5/OCS-RVDF)

- a. Observations générales : le Kenya appuie l'examen parallèle d'un nouveau médicament vétérinaire en tant qu'alternative/complément à la procédure actuelle pour l'évaluation de nouveaux composés par le JECFA en vue de l'établissement de LMR Codex par le CCRVDF. Nous approuvons le format et le contenu généraux de la procédure suggérée.

b. Observations particulières :

- (i) Principes : le Kenya n'a pas d'autres propositions à formuler concernant les principes et le texte.
- (ii) Procédure : le Kenya prend acte des phases décrites dans les procédures et souhaiterait formuler les observations suivantes :

Phase 1 : Identification d'un candidat : le Kenya propose de modifier le texte en supprimant les termes « [...] un ou plusieurs des [...] » dans la dernière phrase du premier paragraphe afin d'obtenir la phrase suivante : « Pour être admis, un médicament vétérinaire doit se conformer aux critères suivants : »

Phase 2 : Soumission : le Kenya propose de modifier le texte comme suit : « Un produit est soumis ~~(ou devrait être soumis)~~ à une agence de réglementation nationale. ~~-, généralement sur l'un des plus grands marchés (dans la pratique, la plupart des produits vétérinaires sont d'abord soumis pour examen aux États-Unis d'Amérique ou en Europe).~~ Lors de la réunion du CCRVDF suivante, le produit serait soumis ~~(par le membre du Codex qui a reçu la demande relative au produit ou devrait recevoir cette demande avant une certaine date)~~ pour inclusion dans la liste prioritaire du CCRVDF (Étape 1). »

Points 10 de l'ordre du jour

2. Observations sur les recommandations pour les étapes à suivre dans l'utilisation et la maintenance de la banque de données sur les limites maximales de résidus requises pour les pays pour les médicaments vétérinaires dans les aliments (CL 2021/2/OCS-RVDF)

Observations générales : le Kenya soutient ces recommandations ; elles apportent la flexibilité nécessaire aux pays membres pour soumettre les LMR qui leur sont requises.